



Politique « Remboursement »

1 - OBJECTIF

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, l'Association de soccer de Beauport (ASB) s'est dotée d'une politique de remboursement lui permettant d'administrer adéquatement les demandes reliées au remboursement du coût d'inscription.

2 - REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement pour les frais d'inscription doivent être faites avant les dates indiquées :

- Saison d'hiver, la demande doit être reçue avant le **1^{er} décembre de la saison**;
- Saison d'été, la demande doit être reçue avant le **1^{er} juillet de la saison**.

Après ces dates, aucune demande de remboursement ne sera acceptée, sauf pour une raison médicale. Un billet de médecin devra toutefois être fourni.

Selon l'article 195 de la Loi sur la protection des consommateurs, 10% des frais d'inscription seront retenus sur le montant total payé, pour un maximum de 50 \$ en plus des frais des services offerts depuis le début de la saison.

Ainsi, le remboursement serait calculé de la façon suivante : Montant d'inscription – les frais d'affiliations – 10 % pour les frais d'administration. Par la suite, on calcule le nombre d'activités réalisées et on rembourse au prorata des matchs qui restent à jouer dans la saison.

Il faut prévoir un délai de 4 à 6 semaines pour recevoir le remboursement.

L'association se réserve le droit d'émettre un crédit pour la saison suivante au lieu d'un remboursement en argent.

Pour les demandes de remboursement, remplir et transmettre, par courriel, le formulaire **ci-dessous**, à l'adresse courriel **asb@asbroyal.ca**.

Les remboursements seront faits par chèque ou par carte de crédit seulement.



Demande de remboursement Saison soccer

COORDONNÉES :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse postale : _____
Téléphone : _____
Adresse courriel : _____
Émettre le chèque à l'ordre de : _____
Raison(s) de la demande de remboursement *:

***Si la raison est d'ordre médical, joindre le billet du médecin à cet effet.**

Pour la saison estivale, aucune demande de remboursement reçue après le 1^{er} juin ne sera acceptée.
Pour la saison hivernale, aucune demande de remboursement reçue après le 1^{er} décembre ne sera acceptée.

Signature : _____

Date : _____

Remplir et transmettre le formulaire par courriel à asb@asbroyal.ca